

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 6 mars 2012

Le six mars deux mille douze à vingt-heures trente, le conseil municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry SEMANAZ, Maire.

Etaient présents : MM Thierry **SEMANAZ**, Maire – Daniel **CEZARD**, Adjoint - Hugues **SCHIAVO**, Adjoint Isabelle **CRETIN**, Adjointe - Jean Michel **BATAILLON** - Paulette **MOREL** - Gabriel **COUTHON** - Jean-Marc - **DAMAIS** Olivier **CHOMEL** – Ntelo **KINZONZI** - Raphaëlle **REVENU CHARVET** - Claude **SAVIGNAT BILLAUDOT** - Roselyne **MARMONNIER** .

ABSENTS et excusés : Eric **RABATEL** - Emmanuelle **ROCHIER**

POUVOIRS : Néant

Secrétaire de séance : Raphaëlle **REVENU CHARVET**

Date de la convocation : 28 février 2012

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Projet de délibération n° 06/2012

OBJET : Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère dans le cadre de la dotation territoriale 2012 pour mise en conformité de l'accessibilité aux handicapés au bâtiment la Salle des Fêtes

Projet de délibération n° 07/2012

OBJET : Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère dans le cadre de la dotation territoriale 2013/2014 pour le projet d'extension du bâtiment Mairie, l'intégration de l'agence postale et de la Médiathèque pour la mise en conformité accessibilité handicapés de ces services.

DEBAT BUDGETAIRE 2012

INFORMATIONS DIVERSES :

- Charte financière entre les communes et la Communauté de Communes les Vallons de la Tour
- Planning PLU

Délibération n° 06/2012

OBJET : demande de subvention au conseil général de l'Isère dans le cadre de la dotation territoriale 2012 pour mise en conformité de l'accessibilité aux handicapés du bâtiment Salle des Fêtes

Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'arrêté du 21 mars 2007, portant obligation la mise en place d'un diagnostic d'accessibilité handicapés pour tous les ERP (Etablissements Recevant du Public)

Vu le diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées dans les ERP établi le 23/06/2010 par le Cabinet Qualiconsult,

Vu la délibération 02/2012 par laquelle la commune s'engage à respecter les critères d'éco-conditionnalité RT2012,

Monsieur le Maire rappelle que ce projet consiste à mettre aux normes d'accessibilité l'accès de notre salle des fêtes pour les personnes handicapées.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil général dans le cadre du contrat territorial 2012, propose aux communes de déposer des demandes de subvention pour des travaux à effectuer sur l'année 2012.

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **DECIDE** d'engager le projet d'aménagement de la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées de la salle des fêtes sur l'année 2012,
- **ARRETE** les modalités de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT :

	Financement	%
CONSEIL GENERAL	9 140 €	40 %
Autofinancement	13 710 €	
TOTAL	22 850 €	

- **AUTORISE** le maire à déposer une demande de subvention auprès des services du conseil général de l'Isère,
- **DONNE** pouvoirs au maire pour signer tous les documents de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

Délibération n° 07/2012 –

OBJET : Projet d'extension du bâtiment Mairie (Bureaux, agence postale communale, médiathèque) :
Plan de financement - Demande de subvention – contrat territorial 2013/2014

Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'arrêté du 21 mars 2007, portant obligation la mise en place d'un diagnostic d'accessibilité handicapés pour tous les ERP (Etablissements Recevant du Public)

Vu le diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées dans les ERP établi le 23/06/2010 par le Cabinet Qualiconsult,

Vu le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 19 septembre 2011 décidant d'engager la réflexion sur la mise aux normes des bâtiments communaux et la mise en place d'un groupe de travail sur ce projet,

Vu le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 18 octobre 2011 dans lequel Monsieur le Maire propose au groupe de travail une première réunion pour définir les besoins, les possibilités, les objectifs et les moyens pour réaliser ce projet.

Vu la délibération 02/2012 par laquelle la commune s'engage à respecter les critères d'éco-conditionnalité RT2012,

Monsieur le Maire rappelle que ce projet consiste à mettre aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées l'extension du bâtiment mairie qui accueillera l'agence postale et la médiathèque.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Général de l'Isère, dans le cadre du contrat territorial 2013/2014, subventionne les projets consistant à aménager les ERP aux normes d'accessibilité handicapées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à déposer une demande de subvention auprès des services du Conseil général de l'Isère aussi élevée que possible,
- **ARRETE** les modalités de financement ci-dessous :
- **DONNE** pouvoirs au maire pour signer tous les documents de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DEBAT BUDGETAIRE 2012

A l'appui des documents présentés aux conseillers et après les avoir soumis à la commission des finances du 14/02/2012, le conseil municipal prend acte de l'organisation du débat d'orientation budgétaire définissant les perspectives du Budget Primitif 2012.

Investissements divers à inscrire :

- Aménagement de la salle des fêtes pour l'accès aux personnes handicapées,
- projet d'agrandissement du bâtiment mairie avec intégration de la Poste et de la Médiathèque pour accessibilité handicapés,
- travaux voirie,
- Espace multisports,
- travaux dans les bâtiments scolaires (stores etc...)
- travaux réseaux eaux pluviales et gaz.

CHARTRE FINANCIERE DE LA CCVT

Cette charte a pour objectif premier de réaffecter de manière plus ciblée les ressources existantes actuellement redistribuées aux communes. Sont traitées les thématiques suivantes :

- Attribution de compensation,
- Dotation de solidarité communautaire,
- Fonds de concours,
- Fiscalité sur le foncier bâti sur les zones d'activités,
- Taxe d'aménagement.

L'objectif doit tendre à une meilleure équité entre les communes « riches » et les communes « pauvres ».

Favergeres verra sa dotation de solidarité communautaire progresser d'environ 10 000 €.

PLANNING DU PLU

Rapport du commissaire enquêteur le 19 mars 2012

Le transmettre à URBA2P qui établira deux tableaux de synthèse des avis des PPA et de l'enquête publique avec proposition de prise en compte de modification du projet de PLU, mi avril 2012

Rendez-vous avec URBA2P vers fin avril

Réunion de travail en conseil municipal

Prévoir ensuite la réunion avec les Personnes Publiques Associées pour validation des modifications apportées, fin mai début juin 2012

Prévoir un mois pour formalisation du dossier après la réunion avec les PPA (fin juin ou autre, date à préciser)

Le conseil municipal peut ensuite délibérer pour approuver le projet

Reproduction des dossiers et dépôt en Sous-préfecture

Parution dans la presse et affichage en mairie pendant un mois (opposabilité du PLU le jour où la dernière formalité est réalisée)

Diffusion des dossiers de PLU

Contrôle de légalité du Préfet (deux mois)

TOUR DE TABLE :

Daniel CEZARD informe le conseil municipal que GEG a modifié le tracé initial de desserte suite au refus du conseil général de percer la route départementale au carrefour Closel et clartière / châteauneuf.

La conduite sera donc installée par l'impasse des sarrets via le village.

Isabelle CRETIN MAINA donne plusieurs infos :

- les dossiers de demande de subvention des associations doivent être rendus pour le 4 avril dernier délai,
- Le projet de livret sur la faune et la flore à Favergeres mené par la commission environnement va être repris par la Communauté de communes qui se chargera de l'édition de ce livret.
- L'amicale des Sapeurs Pompiers a changé de Président, il s'agit maintenant d'Anne Laure VERGER.
- Rappel de la soirée Théâtre du 19 mars, de l'exposition de la médiathèque sur l'association « Didier Londres 2012 » suivie d'une soirée à 20 h 30.

Claudie SAVIGNAT BILLAUDOT invite le conseil municipal à l'inauguration de l'exposition « Didier Londres 2012 » à la salle du Conseil municipal, le vendredi 30 mars à 18 h 30.

Le thème retenu cette année pour la fête du livre sera « La Gourmandise ».

Jean-Marc DAMAIS informe le conseil que le CISPd a organisé une réunion d'information sur « l'effet facebook », une information pourrait être diffusée à l'école.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL le **MARDI 3 AVRIL** à 20 h 30.

LA SEANCE EST LEVEE à 22 h 30.

Membres présents	Fonction	Signatures
SEMANAZ Thierry	Maire	
CEZARD Daniel	1 ^{er} adjoint	
SCHIAVO Hugues	2 ^{ème} adjoint	
CRETIN Isabelle	3 ^{ème} adjoint	
BATAILLON Jean-Michel	Conseiller municipal	
MOREL Paulette	Conseillère municipale	
COUTHON Gabriel	Conseiller municipal	
DAMAIIS Jean-Marc	Conseiller municipal	
CHOMEL Olivier	Conseiller municipal	
KINZONZI Ntelo	Conseiller municipal	
REVENU CHARVET Raphaëlle	Conseillère municipale	
SAVIGNAT BILLAUDOT Claude	Conseillère municipale	
MARMONNIER Roselyne	Conseillère municipale	